

ci-dessus) suppose que les recherches sur le Nord sont jugées prioritaires par rapport à d'autres demandes de ressources scientifiques, ce qui ne peut être fait en s'appuyant sur le nombre de gens intéressés, et ne peut pas non plus être fait sur la base d'un bénéfice économique éventuel plus ou moins proche. Il faut considérer cela comme un investissement à long terme du Canada.

7. Jusqu'à ce que le Gouvernement fédéral institue un autre système plus approprié, et à moins de l'instituer, il semblerait que le Comité consultatif pour le développement du Nord soit l'organisme le plus valable pour l'étude du niveau des subventions à la recherche et au développement concernant le Nord et des subventions aux organisations privées jouant un rôle en matière d'études sur le Nord. Ce comité pourrait faire connaître son impression d'ensemble aux organismes qui subventionnent, sous forme de recommandations. Le CQDN pourrait demander à d'autres experts de participer à la discussion sur ce sujet. Dans la mesure où le développement du Nord concerne beaucoup de provinces ainsi que les Territoires, et dans la mesure où des conseils scientifiques objectifs bien fondés seront de plus en plus importants, on pourrait prendre en considération une certaine représentation des provinces intéressées et de l'industrie, des universités et d'autres organismes privés.

des personnes et des organismes qualifiés, y compris des représentants des provinces et des Territoires, et des universités et d'autres organismes privés. Le Comité consultatif pour le développement du Nord pourrait demander à d'autres experts de participer à la discussion sur ce sujet. Dans la mesure où le développement du Nord concerne beaucoup de provinces ainsi que les Territoires, et dans la mesure où des conseils scientifiques objectifs bien fondés seront de plus en plus importants, on pourrait prendre en considération une certaine représentation des provinces intéressées et de l'industrie, des universités et d'autres organismes privés.